

Mairie de Sainte Catherine
Bourg, 63580
Tel : 04 73 72 04 33
Mail : commune-de-ste-catherine@orange.fr
Web : www.saintecatherine63.fr

Procès-Verbal Conseil Municipal du 7 Mai 2021

En exercice : 7

Présents : 7

Votants : 7

Présents : PAULET Jean-Yves, BOYER David, GANNE Claudine, GENESTIER Marie, JOLY Daniel, LAPAYRE André, RANNAUD Frédéric.

A été nommée secrétaire : GANNE Claudine

Convocation : le 3 Mai 2021

Séance à huis-clos

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 9 Avril 2021
- Proposition de rachat de l'emprunt de l'extension de l'Auberge de Manon ainsi que l'absorption des travaux effectués par l'ALF sur l'ensemble des bâtiments
- Questions diverses

En début de séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Convention de mise à disposition de la Licence IV de débit de boissons,

le Conseil Municipal accepte : pour 7.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 Avril 2021

Accepté pour 7.

- **DCM-2021/12 : Proposition de rachat de l'emprunt de l'extension de l'Auberge de Manon ainsi que l'absorption des travaux effectués par l'ALF sur l'ensemble des bâtiments**

Monsieur le Maire, explique par suite des divers échanges avec l'ALF, le projet de restitution du multiple rural de Sainte-Catherine-Du-Fraise, actuellement intercommunal, à la commune de Sainte-Catherine-Du-Fraise.

La proposition consistait à ce que la commune récupère cet équipement tout en prenant en charge le capital restant dû de l'emprunt bancaire. Tous les travaux antérieurs au transfert, effectués sur le bâtiment par la Communauté de Commune, étant bien entendu entérinés.

Le Conseil Municipal souhaite récupérer cet équipement et proposer par l'intermédiaire de l'Association Terre de Gaspard, un service de proximité à la population de Sainte Catherine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches utiles et nécessaires au transfert de ce multiple et accepte cette proposition.
- A signer tous les documents nécessaires à ce projet

Pour : 6

Abstention : 1

- **DCM-2021/13 : Convention de mise à disposition de la Licence IV de débit de boissons**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune détient une licence IV de débit de boissons. Cette licence étant le propriété de la Commune de Sainte Catherine, achetée au consorts POUYET, le 27 Octobre 1984.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Terre de Gaspard, reprenant la gestion de l'Auberge de Manon, a fait la demande de louer à titre gratuit, la licence IV de débit de boissons pour l'Auberge précitée.

Madame LAUMONT Josiane, gérante de l'Auberge est en train de suivre la formation et possèdera donc le permis d'exploiter un débit de boissons pour l'ouverture de l'exploitation, selon les mesures sanitaires en vigueur.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition à Terre de Gaspard, la licence IV de débit de boissons à titre gratuit selon la convention en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de mettre à disposition la licence IV de débit de boissons à Terre de Gaspard
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la Licence IV ainsi que la Convention à intervenir ci-annexée en projet

Pour : 7

La réunion a pris fin sur cette dernière délibération.